
PARLEMENT WALLON

SESSION 1999-2000

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 1999

COMPTE RENDU

SÉANCE DU MATIN

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Absences motivées</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	3
<i>Communications</i>	3
<i>Proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur</i>	
<i>Dépôt</i>	4
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération</i> – Orateurs : M. le Président (Gustave Hofman), MM. Miller, Antoine, Cheron, Desgain, Dupont, Etienne, Mme Bertouille	4
<i>Projet de décret portant approbation de l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Doc. 45 (SE 1999) — Nos 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale</i> – Orateurs: M. le Président, M. Desgain, Mme Corbisier-Hagon, M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement	9
<i>Examen de l'article unique</i>	12

Projet de décret portant assentiment à l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, à l'annexe et à l'acte final, fait à Bruxelles le 8 décembre 1997 (Doc. 48 (1999-2000) — Nos 1 et 2)

Projet de décret portant assentiment à l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, à l'annexe et à l'acte final, fait à Bruxelles le 8 décembre 1997 (Doc. 49 (1999-2000) — Nos 1 et 2)

<i>Discussion générale</i> – Orateurs : M. le Président, M. Boucher, rapporteur	12
<i>Examen de l'article unique</i>	13
<i>Examen des articles</i>	13
<i>Questions orales</i>	13
<i>Question orale de M. Charlier à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «la création d'un hippodrome en Wallonie»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Charlier, M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon	13
<i>Question orale de M. Bouchat à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «la mise en place de la S.P.G.E. et les implications sur le prix de l'eau»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bouchat, M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement	16
<i>Question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «les inquiétudes suscitées par le projet de l'artiste belge Jean-Michel Folon dans le domaine Solvay à La Hulpe»</i>	
Orateurs: M. le Président (Richard Miller), M. Antoine, M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, M. Cheron	20
<i>Question orale de M. Etienne à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «les craintes du C.P.A.S. au niveau des subsides du Fonds social européen»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Etienne, M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon	23

Présidence de M. Richard MILLER, président.

La séance est ouverte à 10 heures 39 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Dardenne Jean-Pierre, Meureau, Wesphael, Dauby, Fontaine, Walry, Hiance, Bayenet, en mission à l'étranger; MM. Ancion William, Keutgen, Furlan, Neven, Ficherouille, retenus par d'autres devoirs ce matin; Mme Defraigne, pour raisons de santé; M. Damseaux, retenu par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, selon les instructions de la Conférence des présidents, les services du greffe ont procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Toutefois, j'ai été saisi dans le délai réglementaire du dépôt des questions orales suivantes :

- la question orale de M. Guilbert à M. Daras, ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie, sur «le TEC 105» ;
- la question orale de M. Desgain à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «l'avenir de la société Alstom Acec Énergie à Charleroi» ;
- la question orale de M. Ficherouille à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «l'attitude de l'actionnaire régional par rapport à l'entreprise Alstom Acec Énergie» ;
- la question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «l'accord intervenu au fédéral sur le financement des Communautés» ;

- la question orale de M. Thissen à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «le budget consacré au Contrat d'Avenir pour les reportages réalisés par les télévisions communautaires» ;
- la question orale de M. Etienne à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon et à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «les projets à caractère touristique dans le cadre du programme européen Leader II» ;
- la question orale de M. Charlier à M. Kubla, ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «les mesures d'accompagnement du développement des aéroports, et en particulier de l'aéroport de Bierset».

Je vous propose d'ajouter ces questions orales à notre ordre du jour.

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant le décret du 11 décembre 1986 instituant Namur capitale de la Région wallonne, déposée par MM. Antoine et Consorts (Doc. 62 (1999-2000) – N° 1) ;
- et la proposition de décret supprimant la taxe sur les bagues des pigeons voyageurs, déposée par Mme Bertouille, MM. Bayenet, Defeyt et Antoine (Doc. 64 (1999-2000) – N° 1).

Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions de décret à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – La Cour des comptes a déposé son 156^e cahier d'observations – Fascicule 1^{er}.

Il a été imprimé et distribué sous le n° 58 (1999-2000) – N° 1.

M. le Ministre Van Cauwenberghe m'a transmis les trois arrêtés ministériels de réallocations suivants :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1999 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1999 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1999.

Ces documents seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Affaires générales, des Relations extérieures et des Fonds européens.

La Cour d'arbitrage m'a fait parvenir les quatre notifications d'arrêt suivantes :

- la notification d'arrêt n° 124 du rôle 1444 relatif au recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 17 mars 1998 réglant le droit à la liberté d'information et la diffusion d'informations brèves par les radiodiffuseurs, introduit par l'asbl Ligue professionnelle de football ;
- la notification de l'arrêt n° 125 du rôle 1449 concernant la question préjudicielle relative à l'article 12.6, alinéa 2, de la loi du 4 novembre 1969 sur le bail à ferme, posée par le juge de paix du canton d'Étalle ;
- la notification de l'arrêt n° 126 des rôles 1451 et 1585 relatif aux recours en annulation des articles 3 et 5 du décret de la Région flamande du 9 juin 1998 contenant des dispositions modifiant le Code des impôts sur les revenus, pour ce qui concerne le précompte immobilier, introduits par C. Peeters et K. Janssens et F. Vandebosch et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 127 du rôle 1459 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 42 bis, alinéa 4, des lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées le 19 décembre 1939, posée par le Tribunal du travail de Liège.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt de la proposition de modification du chapitre VIII du Règlement d'ordre intérieur, déposée par MM. Etienne et Consorts (Doc. 63 (1999-2000) - N°1).

Elle a été imprimée et déposée sur vos bancs.

Elle sera envoyée à la Commission du Règlement et de la Comptabilité.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret relatif à la formation professionnelle dans l'agriculture, déposée par M. Antoine (Doc. 59 (1999-2000) - N° 1) ;
- la proposition de décret relatif aux aides à l'investissement en agriculture, déposée par M. Antoine (Doc. 60 (1999-2000) - N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le décret du 11 décembre 1986 instituant Namur capitale de la Région wallonne, déposée par MM. Antoine et Consorts (Doc. 62 (1999-2000) - N° 1) ;
- la proposition de décret supprimant la taxe sur les bagues des pigeons voyageurs, déposée par Mme Bertouille, MM. Bayenet, Defeyt et Antoine (Doc. 64 (1999-2000) - N° 1).

Les propositions de décret N°s 59 et 60 ont été imprimées et distribuées. Les propositions de décret N°s 62 et 64 ont été imprimées et déposées sur vos bancs.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération.

Chers Collègues, conformément aux dispositions de notre Règlement, je vais demander à M. Hofman, Premier Vice-Président de l'Assemblée, de me remplacer à la tribune parce que je compte intervenir dans la prise en considération de la proposition de M. Antoine.

*(M. Gustave Hofman, premier vice-président
prend place au fauteuil présidentiel)*

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le Règlement veut, habituellement, que la prise en considération n'ouvre pas de débat quant au fond. Habitué, et pour cause, à cette disposition, je

n'entends donc pas y déroger. Cependant, tout membre de l'Assemblée a le droit d'intervention lorsqu'il est interpellé nommément, et tout particulièrement dans un texte dont les auteurs ont pris l'initiative d'en livrer le contenu à la presse avant que chaque parlementaire ait eu l'opportunité d'en prendre connaissance. Ce qui vaut pour chacun vaut *a fortiori* pour celui qui assume, comme c'est mon cas, la responsabilité de présider. C'est sur cette base, ayant lu les développements des propositions N^{os} 62 et 63, que je me permets, brièvement, de m'adresser à vous.

En tant que président, il m'incombe de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour garantir à notre Assemblée le fonctionnement le plus efficace et le plus respectueux des règles fondamentales de la démocratie. Il m'incombe également d'assurer au travail parlementaire sa pleine dimension et sa pleine valeur. Cette valorisation, je m'efforce de la réaliser que ce soit au niveau des débats et des travaux parlementaires proprement dits, au niveau de la représentation, au niveau du Règlement et au niveau logistique.

Pour ce qui concerne l'appui, en matériel ou en collaborateurs, j'ai présenté au Bureau du Parlement plusieurs propositions et pris des engagements pour l'avenir, notamment afin de renforcer le travail des présidents de commission. Le Bureau unanime a approuvé ces propositions.

En ce qui concerne notre Règlement nous entamons ensemble au sein de la commission *ad hoc* un vaste travail de refonte qui va s'étaler sur une année entière. Tous les groupes politiques ont déposé ou vont déposer une note d'orientation à ce sujet.

En termes de visibilité de nos travaux vers l'extérieur, j'ai également pris des dispositions et formulé des propositions. L'une d'elles a été adoptée à l'unanimité par notre Assemblée.

Je faillirais à ma mission de président si je n'agissais pas de la sorte, à savoir, je le répète, mettre en valeur, rendre sa pleine portée, faire connaître en Wallonie le travail important qui est accompli de façon constante par la présente Assemblée.

C'est dans cet esprit que j'ai estimé devoir rouvrir le dossier de notre implantation, et ce pour plusieurs raisons, dont une qui ne semble pas avoir retenu l'attention jusqu'à présent, comme si elle était accessoire, mais qui a toute son importance: le coût élevé engendré par la dispersion des services et des groupes politiques en plusieurs endroits: frais de location, coût de matériel, frais d'aménagement et d'entretien qui sont démultipliés et qui, en quelques années, sont déjà de l'ordre de plusieurs dizaines de millions.

J'entends cependant rester à un niveau d'argumentation démocratique car je n'ose pas croire que

d'aucuns dans cette Assemblée aient préféré et opté pour un ton plus poujadiste.

Votre proposition de décret, Monsieur Antoine, fera l'objet d'un débat parlementaire auquel je participerai. Tout d'abord pour rétablir quelques vérités que vous avez omises dans les développements de votre proposition, notamment pour ce qui concerne les travaux de construction de la verrière. Mais aussi et surtout, pour exposer ce que doit être, à mon avis, la voie de la raison et pas celle de l'agitation.

Pour rappel, voici quelle est jusqu'à présent ma ligne de conduite en ce qui concerne ce dossier:

- il n'a jamais été question de quitter le Saint-Gilles, ni de gaspiller les investissements qui y ont été réalisés ;
- il n'a jamais été question de faire violence aux Namurois ;
- il n'a jamais été question d'envahir la pointe du Grognon à l'encontre de leur avis (je remarque au passage que la proposition de modification de notre Règlement enlève à la Ville de Namur l'initiative de mettre en place la Commission Namur capitale de la Wallonie, proposée par le bourgmestre).
- l'objectif est de regrouper l'ensemble des services et des groupes politiques pour des raisons fonctionnelles et budgétaires ;
- le budget 2000 de la Région wallonne n'est pas concerné. Les rapprochements auxquels d'aucuns se sont livrés sont totalement dénués de fondement. Pour l'instant, et j'en ai informé hier la Commission du Règlement, je suis dans une phase de contacts informels pour pouvoir présenter au moment opportun un projet devant le Bureau de notre Assemblée ;
- il s'agit d'un hémicycle, et non pas d'un projet mégalomane et dispendieux, un hémicycle parlementaire à l'intérieur de la cour du Saint-Gilles ou en connexion directe avec le Saint-Gilles; nous en débattons ensemble, notamment lorsque l'Administration de l'aménagement du territoire aura transmis toutes ses remarques ;
- il ne s'agit pas de galvauder l'argent du contribuable mais d'investir dans un bâtiment public qui mettra des entreprises au travail, avec un cahier de charges qui mettra en valeur les ressources naturelles de la Wallonie ;
- enfin, ce n'est pas au parlementaire que vous êtes que je dois préciser que le cœur battant de la nouvelle dynamique wallonne qui se déploie à travers toute la Wallonie doit être l'Assemblée parlementaire. Encore une fois, Monsieur Antoine, je n'ose pas croire que ce soit cela précisément qui vous embête et vous dérange et que c'est pour cette rai-

son-là que vous vous en prenez à ce cœur battant de ce nouveau redressement de la Wallonie. Et cette dynamique nouvelle, Monsieur Antoine, cette dynamique wallonne nouvelle, elle s'exprimera, je vous le dis, à travers cette Assemblée. Je m'y engage. (*Applaudissements sur les bancs du P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.*)

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine. – Monsieur le Président de séance, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, très chers Collègues, effectivement, mon collègue Jacques Etienne et moi-même, avons déposé une proposition de décret tendant à fixer définitivement le siège des travaux en commission et de la séance publique dans ce bâtiment du Saint-Gilles.

Le président de notre Parlement a souhaité qu'un débat se noue dès ce matin et personnellement je m'en réjouis.

Pourquoi avoir pris une telle initiative? Parce qu'à différentes reprises, dans un certain nombre d'interviews, il a livré des considérations sur la nécessité – et il vient lui-même, de le confirmer à cette tribune – de construire un nouvel hémicycle. Ensuite, il a tenu un certain nombre de propos, notamment dans le journal «*Le Standaard*» considérant que cet hospice était une maison de vieux, indigne de la symbolique d'une fonction parlementaire.

Nous considérons, à un moment où la Wallonie – et le ministre du Budget l'a parfaitement rappelé en commission – voit pour la première fois en vingt ans son budget diminué de 0,18 % et compte tenu de nombreux défis que contiennent notamment le Contrat d'Avenir et pour lequel le Gouvernement a souhaité une large consultation pour définir ses priorités, que la construction d'un nouvel hémicycle n'est pas une priorité pour la cause wallonne. Et nous le pensons et le redisons encore aujourd'hui.

D'autant plus que – et la presse nous l'a suffisamment rappelé – la Région flamande, avec laquelle nous voulons vivre loyalement dans cet État qu'est la Belgique, va se livrer, elle, à des soustractions, c'est-à-dire à un aménagement plus favorable du traitement de l'impôt pour ses concitoyens. Je suis d'accord avec le Président lorsqu'il dit que la construction d'un nouvel hémicycle du côté wallon est un élément symbolique mais de l'autre côté il y a une diminution de l'impôt, imaginez un peu ce que cela représente en termes de symbolique. Je pense qu'il y a d'autres défis à relever plus prioritaires, selon nous, pour permettre, effectivement, à cet élan wallon, que vous appelez de vos vœux, de prendre tout son envol.

Enfin, notre proposition trouve tout son sens, selon nous, parce qu'il y a un an jour pour jour, nous inaugurons ces locaux sur base d'un très large consensus puisqu'une unanimité s'était dégagée au sein de ce Parlement.

Puis-je brièvement, Monsieur le Président – et malheureusement vous n'étiez pas là – rappeler quatre déclarations faites le 26 juin 1996 sur la question :

M. Spitaels déclarait : «*L'installation de la salle de débats de l'Assemblée à proximité des locaux de commissions est assurée de manière définitive.*»

Discours de M. Kubla – qui, à l'époque était chef de groupe du groupe P.R.L.-F.D.F., principal groupe de l'opposition – qui disait en substance – et c'est bien de votre parti dont il s'agit, Monsieur Miller – : «*Nous avons marqué notre accord et nous sommes donc solidaires de l'issue intervenue [...]*». La décision prise présente des avantages évidents en termes de coût, d'immédiateté et de localisation.

Discours de M. Bayenet – qui était chef de groupe du groupe P.S., principal groupe de cette Assemblée – qui précise : «*La décision unanime du Bureau*» – et permettez-moi d'insister sur cette unanimité – «*est sage et responsable.*»

«*Non, il ne s'agit pas*» – à croire qu'il vous répond aujourd'hui, Monsieur Miller – «*d'un pis-aller ou d'un choix de seconde main, pas plus que le Saint-Gilles ne sera un ersatz de Parlement. Que du contraire, ce choix permet de lever de nombreuses objections tout en rencontrant des priorités sans cesse rappelées par les députés socialistes wallons [...]. Autre priorité respectée, nous écartons tout projet mégalomane. Laisant délibérément de côté toute ambition démesurée, nous optons pour un projet réaliste qui rencontre utilement nos besoins. En adoptant cette attitude responsable, nous permettons l'économie d'un milliard, ce qui, dans le contexte actuel, me paraît extrêmement bienvenu [...]*». C'était en 1996, et à l'époque, nos budgets bénéficiaient d'une croissance qui n'est plus celle d'aujourd'hui.

M. Daras, pour le groupe écologiste, disait ceci : «*Je fais partie de ceux*» – et il était tout à fait clair – «*qui regrettent ce choix mais qui, néanmoins, le respecteront [...]. La décision du Bureau était probablement la seule décision possible.*»

Voilà les déclarations de trois groupes politiques en 1996. Ils disent tous clairement, unanimement et de manière définitive : «*évitons tout nouveau projet coûteux, utilisons l'outil tel qu'il l'est pour le moment.*»

Alors, – et n'en soyez pas vexé, Monsieur le Président – si vous avez maintes fois rappelé l'exiguïté des locaux, il est de notre devoir comme force de l'opposition, de rappeler l'exiguïté de notre propre budget.

Et, à un moment où nous allons demander de gros efforts à la population wallonne et où nous cherchons, par la voix du Ministre-Président, à solliciter son adhésion, ne lui imposons pas un projet qu'il ne pourrait pas suivre, d'autant que, très clairement, les namurois, dans un référendum indiscutable, ont rejeté un certain nombre d'initiatives, et vous le savez.

Pour le reste, votre intervention démontre la pertinence de notre initiative. Et si vous le souhaitez, Monsieur le Président, nous sommes tout à fait prêts, en urgence, à nous retrouver en commission pour en débattre parce qu'il ne faudrait pas que, suivant vos projets – et ils sont légitimes dans votre chef, bien évidemment – vous engagiez le Parlement et le Bureau dans des études, dans des projets, alors que notre Assemblée ne le souhaiterait pas. C'est pour cela que nous avons voulu, une fois pour toutes, dénombrer celles et ceux qui sont favorables à un nouveau projet et celles et ceux qui, comme tous les groupes l'avaient annoncé en 1996, veulent garder la raison, raison étant donné la situation de la Wallonie. Aujourd'hui, à un moment où de nouveaux aménagements doivent s'opérer à côté de ce bâtiment, à quoi bon aménager une verrière ou toute autre installation si c'est pour construire, par la suite, un nouvel hémicycle à cet endroit.

La démocratie, Monsieur Miller, c'est aussi entendre des voix discordantes, différentes de la sienne et il n'y a aucune considération poujadiste dans notre propos, nous souhaitons simplement susciter un débat. Et que ce débat se noue avec les opinions des uns et des autres, même si elles ont changé. Nous verrons si dans les groupes écologiste, libéral ou socialiste, le ton a changé depuis 1996. C'est évidemment leur droit le plus absolu. Mais vous ne pourrez pas empêcher, Monsieur le Président, que ce Parlement se prononce, adopte une attitude et j'espère que cette fois-ci, elle sera définitive.

Pour le reste, je reconnais en vous, Monsieur Miller, un homme désireux de favoriser le débat parlementaire et, à titre personnel, je ne peux que m'en féliciter. Mais vous conviendrez avec moi, sans fausse polémique, que depuis six mois, notre Assemblée a, en tout et pour tout, adopté un seul projet de décret digne de ce nom: celui du ministre Kubla. Pour le reste, nous nous livrons à ce que j'appelle le jeu de l'alphabet, en parcourant les questions de A à Z pour essayer les uns et les autres, dans la majorité comme dans l'opposition, de susciter des débats qui peuvent intéresser à la fois les Wallons et leur avenir.

Nous ne demandons pas mieux, Monsieur le Président, que le Gouvernement propose des projets, qu'on les contre, qu'on les amende, qu'on les approuve, le cas échéant. Comme par exemple, celui que nous

avons découvert hier concernant le refinancement de la Communauté française. Et s'il n'y a pas de projets du Gouvernement, et bien nous, parlementaires, membres de l'opposition et de la majorité, nous avons des propositions et nous sommes prêts à en débattre le plus rapidement possible. À vous d'en organiser les travaux.

Voilà, très chers Collègues, sur le ton le plus serein, le débat que nous voulons mener aujourd'hui, mais il faut que les Wallons puissent prendre connaissance de ce que nous voulons faire, nous, des finances publiques de la Région wallonne: soit construire un nouvel hémicycle, soit utiliser cet argent à d'autres priorités, et dans le Contrat d'Avenir nous n'avons que le choix. *(Applaudissement sur les bancs P.S.C.)*

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – J'ai bien entendu l'exposé de M. Antoine. Il n'apporte rien de neuf à mes yeux. Il révèle simplement, ou il traduit encore, une vision liée au passé par des rappels, une espèce de nostalgie d'un temps qui fut autre, et je rappelle à M. Antoine que la Wallonie s'est prononcée pour une autre majorité, pour une majorité de changement et nous comptons bien la concrétiser. Quant au débat parlementaire il aura lieu. Je viendrai devant le Bureau avec une proposition concrète en temps opportun et elle sera évidemment débattue au sein de notre Assemblée dont je suis totalement respectueux. *(Applaudissements sur les bancs P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.)*

M. le Président. – M. Desgain demande la parole. Seulement, je souhaiterais faire une remarque: c'est déjà la troisième fois que des débats s'installent au sein de notre Assemblée, lors des prises en considération. Aujourd'hui, ainsi qu'on l'a dit, on ne discute pas sur le fond. Je pense que ces propositions de décret sont prises en considération et elles seront discutées dans les commissions *ad hoc*. Nous aurons donc bien l'occasion de développer nos points de vue en séance publique par après.

Monsieur Desgain, je souhaite vivement que vous soyez bref si vous voulez émettre un avis au niveau du groupe Écolo, mais...

M. Cheron (Écolo). – Comme les autres orateurs !

M. le Président. – Mais en fait...

M. Cheron (Écolo). – Vous pouvez installer deux types d'intervention sur la forme.

M. le Président. – Nous ne discutons pas du fond, là, nous sommes bien d'accord !

M. Cheron (Écolo). – M Desgain s'engage à faire la même chose que les autres orateurs.

M. le Président. – Sur la forme !

M. Cheron (Écolo). – C'est aussi une terre de sur-réalisme, la Wallonie !

M. Desgain (Écolo). – Monsieur le Président, rassurez-vous, je ne serai pas long, mais je souhaite pouvoir baliser les éléments du débat qui s'engage dans le cadre de la prise en considération de la proposition de décret déposée par MM. Antoine et Etienne. Car je ne pense pas qu'il soit question d'une nouvelle implantation du Parlement wallon, je n'ai pas entendu ce point-là, en tout cas.

Or, c'est cela que semble vouloir empêcher ou vouloir préciser la proposition déposée par MM. Antoine et Etienne. Je pense plutôt que l'objet du débat, c'est de nous donner effectivement les moyens de faire vivre et faire fonctionner correctement ce Parlement, qu'il soit plus ouvert qu'aujourd'hui sur la société civile, que les commissions puissent bien fonctionner. Cela demande sans doute certains aménagements. Je ne pense pas nécessairement à la construction d'un nouvel hémicycle mais pourquoi pas de nouvelles salles de commissions publiques, pourquoi pas un regroupement plus fonctionnel des services liés au Parlement wallon et des bureaux des parlementaires dans le quartier. Je pense que ce sont des éléments qui peuvent effectivement permettre de mieux faire fonctionner ce Parlement. Je pense néanmoins que cela impose une réflexion sur un plus long terme, et pas uniquement sur les investissements qu'il faut faire mais sur la façon dont on doit faire fonctionner ce Parlement. Et je ne pense que cela soit par le biais d'une proposition de décret comme celle déposée par MM. Antoine et Etienne, que l'on puisse y arriver avec un maximum de sérénité, alors qu'il me semble que cet objectif de mieux faire fonctionner le Parlement est partagé par l'ensemble des groupes démocratiques de cette Assemblée.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire. Je n'ai donc pas été long et je me suis bien limité à intervenir dans le cas de la prise en considération de la proposition. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (P.S.). – Monsieur le Président, je me vois forcé comme mes collègues, de ne pas parler sur le fond, mais quand même de parler! Le devoir de l'opposition, dit l'adage anglais, est de s'opposer et non de provoquer. Ce qui importe pour nous, on veut le rappeler de manière très claire, c'est le Contrat d'Avenir pour la Wallonie. Et, au moment où nous sommes engagés avec nos concitoyens dans cette réflexion et dans cette action où la Wallonie va prendre un nouvel élan, les efforts doivent donc être centrés vers ce but et non vers des débats périphériques, nous semble-t-il. Et il nous semble également qu'à chaque occasion – quasi à chaque séance du Parlement wallon – l'opposition essaie d'attirer l'attention sur des débats qui ne sont pas essentiels par rapport à l'avenir de la Wallonie. C'est un peu dommage. (*Réaction de M. Etienne.*)

Monsieur Etienne, je ne vous ai pas interrompu, d'ailleurs jusqu'à présent, vous n'avez pas parlé.

M. Etienne (P.S.C.). – Si vous m'y invitez, je vais le faire. Ne vous tracassez pas! Merci beaucoup, il n'y a pas de problèmes !

M. Dupont (P.S.). – Merci de me laisser continuer. Ce qui compte pour que ce Parlement soit respecté c'est justement la qualité du travail que l'on y fera, le respect que l'on se portera les uns aux autres, les coups que l'on évitera de se porter – parfois des coups un peu bas – par respect de la démocratie, par respect de ceux que nous représentons et aussi par respect du projet que nous devons avoir pour une Région pour laquelle nous avons tous voulu des compétences et des moyens.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire par rapport à ce débat que je qualifierais de périphérique, même s'il est intéressant comme d'autres, mais qui ne me paraît vraiment pas aujourd'hui être le débat essentiel.

M. le Président. – Deux collègues ont encore demandé la parole: M. Etienne et Mme Bertouille ensuite, la liste sera close.

La parole est à M. Etienne.

M. Etienne (P.S.C.). – Monsieur le Président, puisque notre collègue M. Dupont m'y invite, c'est bien volontiers que je prends la parole.

Je dirai très brièvement quelques petites choses.

Tout d'abord, je suis assez sensible à ce que vient de dire M. Desgain à propos du fonctionnement du Parlement. Je pense qu'il a situé le problème au niveau où il devait se situer, c'est-à-dire, celui du

fonctionnement du Parlement. Je crois qu'il est effectivement très important, par exemple, de pouvoir donner aux séances de commission un caractère public, il est très important également d'alimenter autrement nos débats. Je suis donc assez sensible à ce qu'il a dit.

Cela dit, il a parlé aussi très prudemment – et je le comprends, il est membre de la majorité – d'«aménagement» de salles de commission, sans se prononcer sur la proposition que d'aucuns ont fait d'un nouvel hémicycle. Et bien, à ce sujet, je signale que notre proposition va exactement dans le sens que M. Desgain a souligné puisque nous proposons, par cette commission de la capitale, de mettre tous les acteurs autour de la table pour trouver des aménagements complémentaires pour le Parlement. Je signale au passage que la Ville de Namur a d'ailleurs proposé au Parlement de lui céder deux bâtiments qui permettraient de favoriser ces extensions.

Enfin, et c'est ce qui me paraît le plus important, au-delà des problèmes d'aménagement et de fond c'est avant tout – excusez-moi de devoir insister là-dessus – le respect des deniers publics !

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Je me demande vraiment, Monsieur Antoine, quelle proposition ou quel texte vous allez sortir de votre chapeau lors de la prochaine séance publique! Vous essayez vraiment toujours de trouver quelque chose! Mais je voudrais dire, Monsieur Antoine, que même sans le dépôt de votre proposition, même sans votre show d'aujourd'hui, même sans cela...

M. Etienne (P.S.C.). – Ce n'est pas nous qui avons ouvert le show! Ce n'est pas nous qui avons commencé !

Mme Bertouille (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Et la presse, ce matin !

Bref, même sans le dépôt de cette proposition, le débat aurait eu lieu. Il fallait attendre un peu. Donc, Monsieur Antoine...

M. Antoine (P.S.C.). – Madame Bertouille, sans l'opposition aujourd'hui il n'y avait pas de séance publique. Sur quinze questions il y en a douze du P.S.C. ! (*Rires.*)

Mme Bertouille (P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.). – Donc, sans votre proposition, le débat aurait quand même eu lieu. Ce qui est important, ce qui est notre souci à tous, c'est que nous puissions fonctionner le mieux possible, dans les meilleures conditions. Je ne pense pas

que les conditions actuelles, avec des bâtiments éparpillés, soient les meilleures qui soient.

En ce qui concerne la demande d'urgence de M. Antoine, je crois qu'il n'y a justement pas d'urgence. Vous avez évoqué cette possibilité, mais moi, je vous dis qu'il n'y a pas besoin d'urgence puisque des contacts sont pris, la démarche est en cours et le débat aura lieu comme nous le souhaitons tous.

M. le Président. – Ces propositions de décret sont donc prises en considération. Les propositions de décret N^{os} 59 et 60 seront envoyées à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de la Ruralité. Les propositions de décret N^{os} 62 et 64, à la Commission du Budget, des Affaires générales, des Relations extérieures et des Fonds européens.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT APPROBATION
DE L'ACCORD DE COOPÉRATION
CONCERNANT LA MAÎTRISE DES DANGERS
LIÉS AUX ACCIDENTS MAJEURS
IMPLIQUANT
DES SUBSTANCES DANGEREUSES
(Doc. 45 (SE 1999) – N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant approbation de l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Je déclare la discussion générale ouverte.

En mission à l'étranger, M. Meureau, rapporteur, s'en réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, la nouvelle directive Seveso a été adoptée le 9 décembre 1996. Elle permet, et c'est nouveau, de distinguer deux catégories d'entreprises susceptibles de provoquer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: des entreprises très dangereuses qui étaient déjà soumises à des contraintes sévères et des entreprises un peu moins dangereuses, qui n'étaient, jusqu'à présent, pas soumises à des contraintes particulières en termes de gestion des risques d'accidents. C'est une bonne correction de la première révision de la directive

Seveso qui, en son temps, avait sensiblement réduit la liste des entreprises visées par un assouplissement des critères de classement. L'adoption de cet accord de coopération permettra donc de concrétiser cette correction intéressante.

Dans une Région comme la nôtre où les entreprises Seveso sont nombreuses et où la forte densité de population renforce naturellement les facteurs de risques, il est évident que l'adoption d'un tel accord de coopération a toute son importance mais aussi que l'octroi des autorisations d'exploiter – permis d'environnement dans l'avenir – doit tenir compte, non seulement de la gestion du risque lié à l'exploitation même de ses entreprises, mais aussi au risque qu'elles font peser sur les autres exploitations. Il s'agit donc de bien prendre en compte l'effet domino, dans des zones industrielles où les entreprises à risques se concentrent, comme par exemple, sur la zone industrielle de Senneffe-Feluy ou sur la zone industrielle de Tertre. Il faudra aussi mieux planifier l'éloignement des habitations par rapport aux entreprises qui seront visées par la directive. Il faudra enfin être attentif au fait qu'un phénomène unique et extérieur aux entreprises peut provoquer un incident Seveso simultanément dans plusieurs entreprises à risques, ce qui est un facteur d'accroissement de risques d'accident. Une application trop stricte de l'ancienne directive ne permettait pas de prendre ces éléments en compte.

Je prendrai deux exemples pour illustrer mon propos. Il y a une quinzaine de jours, les habitants d'une partie des provinces du Hainaut et du Brabant wallon ont été incommodés par un nuage malodorant dont l'origine et la composition étaient inconnues. D'après mes informations, mais sans en avoir de confirmation officielle, il semblerait que ce nuage provienne d'une fuite importante de diphényle, dans un échangeur chez AKZO à Tertre. Toutefois, cette entreprise n'est actuellement pas soumise à la directive ancienne et ne doit donc pas notifier cet incident. Or, il s'agit, effectivement, d'un incident qui aurait peut-être pu avoir des conséquences et des répercussions importantes. Pire, cette entreprise peut même nier l'incident, ce qui est inacceptable.

Deuxième exemple, des perturbations du réseau d'électricité ont, il y a deux ans, à ce point déréglé les ordinateurs de gestion des procédés industriels des entreprises du zoning pétrochimique de Senneffe-Feluy, qu'ils ont commandé l'évacuation de tous les composés en cours de fabrication vers les torchères de secours, considérant que les entreprises étaient toutes dans une situation d'alerte. Cette situation a entraîné une pollution de l'air assez importante et aurait pu déboucher sur un incident Seveso.

Je pense que toutes ces questions pourront, heureusement, être réglées, à l'avenir, sur base de l'accord de coopération que nous allons voter aujourd'hui et sur base du décret relatif au permis d'environnement, par le biais des arrêtés d'exécution qui devront le mettre en œuvre. Une bonne coordination de ces textes permettra des avancées positives évidentes. Vous avez donc, Monsieur le Ministre, tout notre soutien pour avancer dans cette direction et c'est pourquoi, nous voterons pour cet accord de coopération.

M. le Président. – La parole est à Mme Corbisier.

Mme Corbisier-Hagon (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, très rapidement, car je n'avais pas prévu de prendre la parole à ce sujet. C'est un accord de coopération et chacun sait que dans les accords de coopération, les Parlements sont réduits à une portion congrue. C'est donc, entre autres, pour cela que je monte à la tribune, pour réclamer ce que je n'ai cessé de réclamer avec d'autres collègues – qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition – les années précédentes, dans le cadre d'une revalorisation du Parlement. Monsieur le Président, je trouve justement qu'il serait bon qu'il y ait, avant ces conclusions d'accord de coopération, un large débat au Parlement. Cela nous permettrait vraiment de cibler l'apport des uns et des autres et cela permettrait aux parlementaires d'avoir accès au texte et d'avoir accès au fond. Il faut bien reconnaître que jusqu'ici, lorsque nous avons devant nous un accord de coopération, le Parlement est considéré comme un presse-bouton et n'a absolument rien à dire, même pas sur le changement d'une virgule.

Je pense, Monsieur le Président, que je me fais le porte-parole de l'ensemble de la commission, le débat l'a bien montré, pour demander que dans le cadre d'une revalorisation du Parlement, on ait, de la part des Gouvernements, des débats sur le sujet qui font l'objet d'accords de coopération.

Le deuxième élément que je voulais souligner est plus politique. Il s'agit évidemment du fait que ces accords de coopération vont dans le cas ici présent, nous donner la possibilité d'aller plus loin dans la collaboration entre les niveaux de pouvoir et évidemment, pour la sécurité de la population, ce sera un plus, ce dont je me réjouis. C'est donc quand même dans l'enthousiasme que nous voterons cet accord de coopération, mais je pense qu'il faut, pour le Parlement, tenir vraiment compte de la première remarque que j'ai faite.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Foret.

M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, chers Collègues, le projet de décret dont nous débattons aujourd'hui, consiste, vous l'avez rappelé, à porter approbation à un accord de coopération qui a été signé le 21 juin dernier entre l'État fédéral, les Régions flamande et wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Je voudrais rappeler que cet accord assure la transposition d'une directive européenne intitulée 96/82 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses adoptée, le 9 décembre 1996 et dont le délai de transposition – très important – a déjà expiré en mars dernier. Chacun mesure donc l'urgence qui nous incombe à propos de ce texte.

L'accord de coopération identifie les nombreuses autorités compétentes en Belgique – Dieu sait s'il y en a ! – pour assurer l'application de cette directive.

Alors, derrière tous les termes savants, derrière toutes les numérotations de directives, je voudrais rappeler à chacun que ce texte sur lequel nous nous prononçons est un texte très important et je remercie d'ailleurs M. Desgain et Mme Corbisier de l'avoir souligné dans leur intervention. Il s'agit de prévoir et de veiller à ce que des mesures particulières de prévention d'accidents soit prévues en cas d'accidents majeurs. On les appelle plus communément les accidents Seveso, du nom du trop célèbre accident qui s'était produit en Italie. Donc, à ce sujet, nous sommes ici en train d'évoquer des problèmes qui pourraient survenir dans l'hypothèse d'événements tels que des explosions, des incendies d'importance majeure résultant, par exemple, de développements incontrôlés de substances dangereuses détenues ou utilisées. Ce sont, hélas, des risques qui nous guettent et à propos desquels il faut appliquer des principes de précaution élémentaire.

Je remercie la commission parlementaire pour l'accueil très favorable et pour les observations pertinentes qu'elle avait bien voulu formuler lors du débat. Je remercie, à nouveau, les intervenants de ce jour de l'avoir souligné. Chacun conçoit qu'il faut évidemment que nous nous prononcions sur ces questions de manière rapide d'autant que, vous le savez, la transposition de la directive en droit wallon a trop traîné ; même si nous serons – et soulignons-le, cela n'arrive pas suffisamment souvent – la première Région du pays à être conforme à nos obligations européennes, il

n'empêche que nous sommes malgré tout en retard et que ce sont des pratiques qu'il faut changer. Puisque nous nous voulons le Gouvernement du changement – et je veux croire que toute cette Assemblée parlementaire a la même volonté de nous mettre d'avantage en phase avec nos obligations européennes – il faut donc que les pratiques soient différentes.

Vous le constatez, c'est sans traîner que le Gouvernement a réagi sur cette question.

Toutes les dispositions ont été prises au niveau des moyens pour assurer la mise en œuvre concrète de cet accord – et je voudrais rassurer sur ce point M. Desgain et Mme Corbisier – notamment, en termes de personnel, en termes de budget, en termes de fonctionnement, parce que ce n'est pas tout de transposer en droit wallon une directive européenne – l'effet d'annonce, c'est bien mais ce n'est pas suffisant – il faut aussi que ces directives soient réellement opérationnelles, c'est ce à quoi nous avons veillé. Donc, je dirais que l'approbation du texte que nous examinons aujourd'hui conditionne quant à lui la présentation d'avant-projets d'arrêtés d'application dont je prendrai, bien sûr, l'initiative.

Monsieur Desgain, les questions que vous avez soulevées rentrent évidemment dans ce contexte: le problème des cas complexes, le problème des cas liés à des types de pollution tout à fait spéciale, ne peuvent être pris en considération que pour autant, évidemment, que les dispositions de base en droit wallon soient prises et c'est par votre approbation unanime aujourd'hui, je l'espère, que vous nous permettrez de compléter les dispositions dans les semaines, dans les mois qui viennent.

Merci encore pour votre active collaboration à ce travail, nous veillerons à le poursuivre.

Pour le reste, Madame Corbisier, vous avez évidemment posé une question qui dépasse quelque peu ma compétence propre. Je peux néanmoins vous confirmer que la volonté du Gouvernement est assurément de faire en sorte que, sur tous les accords internationaux et également sur les accords de coopération, nous puissions avoir les plus larges débats. Nous essayerons d'anticiper, chaque fois que ce sera possible, ce genre de discussion mais nous sommes ici devant un cas-type pour lequel il ne nous était pas possible de procéder de la sorte, puisque je viens de vous le rappeler, le précédent Gouvernement n'avait pas pris les mesures nécessaires pour transposer dans les temps opportuns la directive européenne. Anticiper le débat aujourd'hui n'avait donc pas beaucoup de sens. Mais vous constaterez – vous avez pu, je l'espère, apprécier en commission – que nous ne refusons évidemment pas d'en débattre quant au fond et d'aller très loin dans la discussion avec vous.

Soyez assurés que l'on veillera à poursuivre de la sorte et je ne doute pas que le ministre-président, qui a en charge les Relations internationales et les accords de coopération, aura à cœur de vous confirmer ce propos. (*Applaudissements sur les bancs P.R.L.-F.D.F.-M.C.C.*)

M. le Président. – La parole est à Mme Corbisier.

Mme Corbisier-Hagon (P.S.C.). – Je voudrais répondre brièvement au ministre. Je le remercie d'avoir prêté attention à mes propos. L'accord de coopération que nous sommes amenés à voter aujourd'hui, avait été préparé et était déjà passé au Gouvernement lors de la législature précédente. Ceci était une petite précision par rapport aux propos du ministre, ici, maintenant. Je voulais remettre les points sur les «i».

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant approbation de l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

«Article unique

L'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, conclu à Bruxelles le 21 juin 1999 entre le Gouvernement de l'Etat fédéral, le Gouvernement de la Région flamande, le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est approuvé.

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE,
DE COORDINATION POLITIQUE
ET DE COOPÉRATION
ENTRE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
ET SES ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART,
ET LES ÉTATS-UNIS MEXICAINS,
D'AUTRE PART, À L'ANNEXE
ET À L'ACTE FINAL, FAITS À BRUXELLES
LE 8 DÉCEMBRE 1997
(Doc. 48 (1999-2000) – N^{os} 1 et 2)**

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD
DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE,
DE COORDINATION POLITIQUE
ET DE COOPÉRATION
ENTRE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
ET SES ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART,
ET LES ÉTATS-UNIS MEXICAINS,
D'AUTRE PART, À L'ANNEXE
ET À L'ACTE FINAL, FAITS À BRUXELLES
LE 8 DÉCEMBRE 1997
(Doc. 49 (1999-2000) – N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, à l'Annexe et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 8 décembre 1997.

Pour le projet n° 49, je souhaite rappeler aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Boucher, rapporteur.

M. Boucher, rapporteur. – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, depuis l'entrée en vigueur du Traité ALENA, c'est-à-dire l'Accord de libre-échange nord-américain, les exportateurs européens éprouvent de plus en plus de difficultés à se positionner sur le marché mexicain. En cinq ans, par exemple, la part de marché de l'Union européenne est passée de 12 à 6 %, tandis que la part de marché des U.S.A. passait à 75 %.

Le Mexique qui est, je le rappelle, la principale nation commerçante d'Amérique latine, souhaite resserrer ses liens avec l'Europe dans tous les domaines avec surtout la volonté d'ouvrir le marché des marchandises.

L'Europe, quant à elle, souhaite principalement institutionnaliser un dialogue politique, introduire une clause sur le respect des droits de l'homme, ouvrir le marché des services et accéder aux marchés publics.

Le compromis global du 23 juillet 1997 prévoit l'adoption d'un accord global et d'un accord intérimaire. L'accord global, le seul que nous prenons en

considération aujourd'hui, reprend l'essentiel des priorités européennes et prévoit notamment une clause sur le respect des Droits de l'Homme fondamentaux. Il doit être ratifié par tous les États membres de l'Union européenne et, dans le cas de la Belgique, recueillir l'assentiment de toutes les entités fédérées. C'est pourquoi, en sa séance du 14 octobre 1999, le Gouvernement wallon a décidé de soumettre ce projet de décret à l'approbation du Parlement.

La commission, après avoir entendu l'exposé du ministre-président et à l'issue d'une large discussion générale à laquelle je vous renvoie, soucieuse du sort des populations indiennes du Chiapas et du maintien du dialogue avec les autorités mexicaines pour améliorer de manière durable leur situation, se félicite de l'insertion d'une clause sur le respect des principes démocratiques et des Droits de l'Homme fondamentaux.

Parallèlement, au plan économique, la commission souhaite que cet accord, qu'elle approuve à l'unanimité, renforce de façon effective la coopération entre la Région wallonne et le Mexique et qu'il ne reste pas lettre morte mais au contraire, suscite un réel élan moteur et débouche sur de véritables résultats concrets. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, à l'Annexe et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 8 décembre 1997 (Doc. 48 (1999-2000) - N^{os} 1 et 2).

«Article unique

L'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, l'Annexe et l'Acte final, faits à Bruxelles le 8 décembre 1997, sortiront leurs pleins et entiers effets, en ce qui concerne la Région wallonne.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose à présent de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, à l'Annexe et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 8 décembre 1997 (Doc. 49 (1999-2000) – N^{os} 1 et 2).

«Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 127 et 128 de la Constitution en vertu de l'article 138 de celle-ci.»

– Adopté

«Art. 2

L'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, l'Annexe et l'Acte final, faits à Bruxelles le 8 décembre 1997, sortiront leurs pleins et entiers effets, en ce qui concerne la Région wallonne.»

– Adopté

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

**DE M. CHARLIER À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LA CRÉATION D'UN HIPPODROME
EN WALLONIE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Charlier à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «la création d'un hippodrome en Wallonie».

La parole est à M. Charlier pour poser sa question.

M. Charlier (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, comme vous le savez, le P.S.C. a décidé de mener une opposition constructive, cela

signifie qu'il ne souhaite pas seulement critiquer mais faire aussi des propositions concrètes.

C'est dans cette optique que je souhaite aborder la problématique des courses hippiques qui depuis quelques années, sont un peu en stagnation suite à un certain nombre de problèmes qu'ont rencontrés les fédérations de sports hippiques. Il y a quelques mois, j'avais questionné votre prédécesseur sur le sujet et il m'avait répondu de manière très précise. J'ose espérer qu'il en sera de même aujourd'hui.

Il faut rappeler que les hippodromes sont actuellement tous situés en Région flamande et il faut aussi signaler que plus de 60 % des paris sont effectués par des joueurs wallons.

On a souvent parlé de l'implantation d'un hippodrome en Wallonie et plusieurs endroits ont été cités comme par exemple, celui de Thuin qui a longtemps tenu la cote, mais qui, aujourd'hui, semble définitivement abandonné.

Grâce aux moyens accordés par l'Objectif 1, on a installé un centre d'élevage près de Mons, à Ghlin plus précisément, mais cela ne constitue en rien un hippodrome et il est d'ailleurs difficile d'en envisager un à cet endroit vu le peu d'espace disponible tant pour les courses que pour le parking, d'autant plus qu'il y a un autre problème qui se pose au niveau de la situation géographique.

Vient alors l'idée d'implanter un hippodrome sur le site du Dria à proximité de Charleroi. Le site du Dria a une superficie d'environ 80 hectares dont 80 % sur la commune de Farcennes et 20 % sur celle d'Aiseau-Presles. Ce site a fait l'objet de plusieurs débats lorsqu'on a parlé des boues de dragage qui auraient pu y être déversées, mais suite à une décision prise au niveau des C.E.T. (Centre d'enfouissement technique), le site du Dria a été abandonné pour ce type d'usage puisqu'il ne se trouve plus sur la liste actuelle des endroits possibles. C'est une victoire qu'il faut souligner !

L'idée d'un hippodrome sur le site du Dria n'est pas nouvelle. Elle remonte à 1985 et c'est une initiative qui avait vu le jour à l'époque grâce à un éleveur, M. Gilot, grand amateur de courses hippiques, qui visait avant tout l'intérêt du développement de la race chevaline.

Grâce à cette première initiative, une première infrastructure a vu le jour, une piste existe d'ailleurs aujourd'hui et on l'utilise toujours. En 1989, on a dû malheureusement abandonner partiellement le projet, parce que le ministre de l'époque, M. Baudson, responsable de l'Aménagement du Territoire – et pourtant élu de l'arrondissement de Charleroi – n'a pas soutenu ce projet. L'allocation demandée était trop

élevée et rien n'a été fait pour alléger les charges. Bref, le projet commençait à prendre l'eau.

Il a fallu attendre l'arrivée du ministre Lebrun pour relancer l'idée et voir les charges allégées de 100.000 à 35.000 francs, ce qui relance l'exploitation avec l'aide des deux communes concernées. C'est ainsi qu'avec l'appui de quelques personnes, l'asbl «Wallonie Hippique» a vu le jour et a relancé des activités qui, aujourd'hui encore, attirent de nombreuses personnes venant de l'extérieur et permettent ainsi de montrer ce qu'il est possible de faire sur ce site du Dria, avec actuellement peu de moyens, mais l'idée de l'hippodrome est donc bien lancée.

Le site du Dria a donc bien une autre vocation que celle d'accueillir des déchets, c'est pourquoi quelques-uns ont décidé de se battre pour un projet concret et positif pour la Région. J'ai décidé de me battre avec eux – je pense en effet que c'est un projet qui, effectivement, a un avenir pour notre Région – et ce, sur base de plusieurs éléments.

1. La Région wallonne manque de zones de loisirs; les chiffres qui sont aujourd'hui cités montrent en effet un manque d'environ 1.000 hectares qui seraient nécessaires pour répondre aux besoins justifiés dans toute une série de domaines. Récemment encore, j'ai interrogé votre collègue, M. Foret, sur l'avenir des sports moteurs en Wallonie et j'ai insisté, dans ce cadre, sur la nécessité de développer des zones de loisirs sur une série de sites actuellement inutilisés.

2. Un certain nombre de sites d'intérêt régional sont en cours d'assainissement ou devraient être réaménagés. Même si votre budget 2000 ne donne pas beaucoup de moyens pour atteindre cet objectif, j'ose malgré tout espérer qu'il sera visé par votre Gouvernement. Il me semble intéressant que dans ce cadre, une partie de ces sites soit destinée à des activités sportives et à des activités de loisirs.

3. Le Dria reste un site destiné à l'expansion économique mais il est toujours possible qu'une partie de ces 80 hectares – je ne parle pas de l'entièreté – devienne une zone de loisirs destinée au sport hippique.

4. Après de nombreuses discussions, le sport hippique est relancé depuis peu en Belgique mais, je le rappelle, tous les hippodromes sont en Flandre ou à Bruxelles alors que 65 % des paris viennent de la Région wallonne. Il y a là une disproportion qu'il me paraît important de corriger.

5. La Région wallonne a donc intérêt à développer les courses hippiques sur son territoire et ce dans un endroit facilement accessible et suffisamment peuplé;

on comprendra qu'une région comme celle de Liège ou de Charleroi s'impose en Wallonie.

6. L'actuel président ainsi que l'actuel secrétaire de la Fédération nationale des courses hippiques belges sont des francophones, ce qui n'est jamais arrivé, c'est une opportunité qu'il me paraîtrait dommage de laisser passer.

7. Depuis la relance des courses hippiques en Belgique, la société Ladbrokes discute à nouveau de l'implantation d'un hippodrome en Wallonie.

8. Le site du Dria est parfaitement situé et, de plus, – comme je viens de vous le dire – des activités hippiques y sont déjà réalisées avec succès; j'en veux pour preuve l'annuelle fête du cheval qui accueille non seulement de nombreux visiteurs, mais surtout des participants de haut niveau.

9. Si un dossier bien présenté montre les complémentarités entre ce qui se fait aujourd'hui à Ghlin en matière d'élevage et ce qui pourrait se faire sur le Dria, on peut, me semble-t-il, obtenir un avis tout à fait positif de la CRAT (Commission régionale de l'aménagement du territoire).

10. Avec cet avis et l'appui des personnes responsables à tous les niveaux, on pourrait modifier le plan de secteur et faire du Dria l'emplacement idéal pour un premier hippodrome wallon.

C'est dans cette optique, d'ailleurs, que la commune de Farciennes a introduit une demande de modification du plan de secteur pour que cette zone du Dria soit considérée comme zone de loisirs, ce qui, évidemment, serait le premier pas décisif vers la concrétisation de ce dossier qui serait non seulement un plus pour la région, mais aussi, me semble-t-il, pour l'ensemble de la Wallonie.

Bref, vous comprendrez que ce site a de nombreux avantages et de l'avis des spécialistes, les pistes sont excellentes, les accès sont faciles, l'endroit convient parfaitement à l'organisation d'un concours complet, c'est-à-dire le dressage, l'obstacle et le cross qui est une course parsemée d'obstacles naturels. Tout est donc réalisable sur le Dria, ce qui est plutôt rare. Il faut maintenant une volonté politique pour avancer.

J'aimerais donc savoir, et c'est l'objet de cette question, si :

- le Gouvernement wallon soutient l'idée de développer un hippodrome en Wallonie ;
- le Gouvernement wallon est prêt à soutenir un projet sur un site bien situé et qui accueille déjà des activités hippiques depuis plusieurs années ;
- et dans l'affirmative, si la Région est prête à s'investir dans ce projet, y compris financièrement

sur base des recettes qui résultent d'ailleurs de la taxe sur les paris.

J'ose espérer que ce type de proposition sera défendu par votre Gouvernement, dans l'intérêt de la Région, et je vous remercie déjà de la réponse que vous m'apporterez.

M. le Président. – La parole est à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon.

M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier notre collègue, M. Charlier, pour son intervention, il me permet ainsi de formuler ou d'apporter quelques éléments de réponse.

Il est exact que la majeure partie des paris sur les courses hippiques a lieu en Wallonie, alors que les hippodromes sont actuellement tous situés au nord du pays.

Il est exact également que le Gouvernement wallon se préoccupe depuis de nombreuses années, de la problématique des hippodromes en Wallonie et que plusieurs sites ont été imaginés à l'époque, je pense à Ans, Aiseau-Presles, Thuin et Mons, plus particulièrement Mons-Ghlin.

Il est encore exact que dans le cadre des crédits «Objectif 1» dont a bénéficié le Hainaut, s'est développé sur le site de Mons-Ghlin, un centre hippique géré par une asbl dénommée la FPECH (Fondation pour la promotion de l'élevage chevalin en Hainaut) qui rassemble, outre la Région wallonne, l'intercommunale IDEA (Association intercommunale pour le développement économique et l'aménagement des régions du Centre et du Borinage), la Province de Hainaut et la Ville de Mons, tous les professionnels du secteur du cheval et des courses en Belgique.

Les financements européens ont permis la construction :

- d'un hall destiné à la pratique en salle du jumping ;
- des espaces extérieurs pour la pratique en plein air des disciplines équestres.

Les montants investis ont été, à ce jour, de l'ordre de 73 millions (50 + 23) cofinancés par la Région wallonne et par le Feder (Fonds européen de développement régional).

A la suite de ces investissements, la Fédération nationale des courses hippiques en Belgique (F.N.C.H.B.), présidée, me dit-on, par un Wallon – ce qui est une première – a approché le Gouvernement wallon précédent – Gouvernement auquel participait bien sûr votre famille politique – en la personne non

seulement de mon prédécesseur mais également du ministre de l'Agriculture de l'époque, M. Guy Lutgen, pour pouvoir y installer un hippodrome susceptible d'accueillir l'organisation de courses hippiques en Wallonie. Plusieurs sites, dont le site du Dria, ont été examinés par cette fédération et c'est le site de Ghlin qui a prévalu sur l'ensemble des sites examinés.

À la suite des contacts entre les responsables des courses hippiques et le Gouvernement wallon précédent, un accord s'est dégagé au Gouvernement, sur proposition de mon prédécesseur et du ministre Lutgen, pour établir l'hippodrome wallon sur le site de Mons et plus particulièrement de Mons-Ghlin.

Le Gouvernement wallon de l'époque a alors chargé la SOGEPa et l'invest Borinage Centre de constituer une société visant à réunir les moyens nécessaires pour financer les investissements: tribunes, box, locaux Horeca et locaux destinés à la prise de paris.

Cette société est actuellement en constitution et réunit, outre la fédération dont il a été question, d'autres investisseurs privés, la SOGEPa et l'invest Borinage Centre. On me dit que sa création est prévue pour le 15 décembre.

Cette société en constitution a pris contact avec l'IDEA, propriétaire des terrains jouxtant les investissements existants de la FPECH, afin d'acquérir les surfaces nécessaires à l'édification des infrastructures envisagées. Un droit d'option et une promesse de vente lui ont été concédés par l'intercommunale.

Par ailleurs, les représentants de la Fédération des courses sont entrés dans l'asbl FPECH afin d'harmoniser au mieux le planning et le calendrier des activités hippiques devant se dérouler sur le site de Mons-Ghlin.

On peut ajouter que des projets en matière de formation aux métiers du cheval sont actuellement organisés sur place conjointement par la Province de Hainaut et l'École de maréchalerie d'Anderlecht, rejoignant ainsi un des objectifs prioritaires du présent Gouvernement quant à la formation des jeunes dans certains milieux professionnels.

C'est donc un bon exemple de retombées positives en termes d'investissements privés résultant d'investissements financés par le Feder et la Région wallonne, auquel nous assistons.

Je termine, Monsieur le Président, en indiquant quelques dates qui m'ont été fournies par les promoteurs. Le cahier des charges des infrastructures est sur le point de se terminer. On devrait voir débiter le chantier au début de l'année 2000 et il se terminerait vers la fin de cette même année. En 2001, c'est-à-dire pour le XXI^{ème} siècle, ce nouvel hippodrome devrait

être opérationnel. Je pense que nous le souhaitons tous. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – Monsieur Charlier, vous avez la parole.

M. Charlier (P.S.C.). – Monsieur le Président, je voudrais remercier M. le Ministre-Président pour sa réponse. Je me réjouis évidemment qu'un hippodrome apparaisse en Wallonie. Je regrette qu'il soit autre part que sur le site du Dria pour lequel j'aurai vu plus de complémentarités et une situation géographique plus favorable mais l'essentiel est effectivement qu'un hippodrome se développe.

Je vous demande peut-être simplement d'être attentif à d'autres développements de zones de loisirs en Wallonie. Je vous ai donné l'exemple du Dria, si nous n'y faisons pas un hippodrome, on peut y faire autre chose. Mais il y a d'autres sites, il y a de nombreux d'hectares disponibles en Wallonie, je pense qu'il y a des possibilités de développements et de synergies, et j'espère que le Gouvernement y sera attentif.

QUESTION ORALE
DE M. BOUCHAT À M. FORET, MINISTRE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
SUR
«LA MISE EN PLACE DE LA S.P.G.E.
ET LES IMPLICATIONS
SUR LE PRIX DE L'EAU»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchat à M. Foret, ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «la mise en place de la S.P.G.E. et les implications sur le prix de l'eau».

La parole est à M. Bouchat pour poser sa question.

M. Bouchat (P.S.C.). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues. Voici quelques semaines, Monsieur le Ministre, vous teniez sur les fonts baptismaux, la S.P.G.E. (Société publique de gestion de l'eau).

(M. Miller, président,
reprend place au fauteuil présidentiel)

J'ai déjà rendu hommage, à cette tribune, à votre *fair-play* et si je me souviens de la lecture des articles de presse, vous disiez que la S.P.G.E. était un bien

beau bébé et c'est d'autant plus agréable à entendre que votre groupe avait voté un non catégorique à la création de la S.P.G.E..

Je rends donc hommage à votre *fair-play*, mais votre déclaration concernant l'harmonisation du prix de l'eau me pose problème. Tout d'abord, il y a des déclarations contradictoires. M. Marcourt, directeur de la S.P.G.E., ancien chef de cabinet, a déclaré dans la presse que les augmentations du prix de l'eau, du coût-vérité de l'eau, nécessaires pour le cycle de l'eau et pour l'égouttage, puisqu'il faudra trouver 200 milliards en une quinzaine d'années, vont se faire progressivement et qu'il n'y a pas lieu de se tracasser.

Par contre, M. Deconninck, directeur général de la S.W.D.E. (Société wallonne des distributions d'eau) déclare que le coût-vérité va certainement faire bondir le prix de l'eau, le faire augmenter de manière très sensible. On parlait, il y a un an, de 120 francs le m³, ce qui n'est pas rien, sans compter que les conduites d'eau en Wallonie sont souvent obsolètes et méritent d'être modernisées.

Voilà deux thèses en présence qui sont antinomiques et je voudrais savoir s'il y aura réellement une augmentation de l'eau.

D'autre part, Monsieur le Ministre, plus on recule l'échéance pour augmenter le prix de l'eau, plus la facture sera évidemment douloureuse. En effet, le délai fixé par l'Europe est un délai qui ne peut pas souffrir de retard.

Votre volonté d'harmoniser le prix de l'eau me paraît devoir être soutenue par le Parlement unanime. Je ne comprendrais pas comment nous pourrions payer l'eau, dans le fond du Luxembourg ou dans le fond de la Province de Namur, 50 ou 60 francs, tandis que dans des régions très défavorisées, comme La Louvière, on pourrait payer un maximum, c'est-à-dire peut-être 120 ou 150 francs.

Il y a donc une multitude de tarifs. Vous allez fatalement vous heurter, malgré votre volonté que je comprends et que je partage, d'harmoniser les tarifs de l'eau, à de grosses difficultés. Je me demande comment vous allez arriver à pouvoir imposer un prix unique de l'eau. Or, c'est une nécessité première. Avec des prix multiples, aussi variés qu'actuellement, la S.P.G.E. va être confrontée à une multitude de tarifs qui vont constituer une entrave à son action.

Vous avez aussi parlé, Monsieur le Ministre, d'un fonds social. Je ne sais pas comment vous allez pouvoir l'alimenter. Il est évident que pour les minimes, pour les plus démunis, vous parlez de la nécessaire transparence de la S.P.G.E., mais aussi de la nécessaire solidarité entre tous les Wallons. Vous allez donc créer un fonds social pour aider les plus

démunis. Comment comptez-vous alimenter ce fonds ?

D'autre part – et je voudrais en terminer en me montrant positif – concernant le prix unique de l'eau, ce sera difficile, ce sera à vous de démontrer au Parlement votre volonté de l'imposer, il reste une question qui, pour moi, reste en suspens : les communes riches qui ne tiendront pas compte du coût-vérité, obtiendront-elles le même subventionnement pour l'égouttage que les autres communes qui appliqueront le prix réel ?

Pour prendre un exemple, si une commune riche du Brabant wallon fait payer l'eau à 50 francs tandis que dans une commune de la partie pauvre du Hainaut, le prix de l'eau est fixé à 150 francs, il serait tout de même anormal que le subventionnement à l'égouttage soit le même puisque cette commune riche subventionne en quelque sorte le prix de l'eau et que de l'autre côté, elle obtiendrait la totalité de la subvention pour l'égouttage.

Voilà, Monsieur le Ministre, en mots raccourcis, la problématique du prix de l'eau. Je sais que la réponse n'est pas facile. Nous serons tout à fait vigilants, mais un seul tarif pour la Wallonie me semblerait être une justice distributive. D'autre part, vous êtes attaché, nous sommes attachés à l'autonomie communale. Comment concilier l'inconciliable ? Comment allez-vous faire transparaître la solidarité qui est en toutes lettres dans le Contrat d'Avenir du Gouvernement concernant effectivement cette problématique ?

M. le Président. – La parole est M. le Ministre Foret.

M. Foret, ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Députés, cher Monsieur Bouchat, il est vrai que la réponse n'est pas facile, mais il est vrai aussi – je tiens à le souligner – que les questions que vous posez sont essentielles. Elles sont essentielles, elles ont d'ailleurs déjà fait l'objet de la préoccupation du Gouvernement et vous allez, je crois, le constater à travers ma réponse. Nous voulons y attacher vraiment un prix de première importance.

La politique de l'eau est vraiment un axe majeur dans notre action gouvernementale. Vous aurez certainement déjà pu le vérifier à la lecture du Contrat d'Avenir pour la Wallonie puisque vous avez vu le nombre de pistes que nous développons sur la question et, vous venez de le rappeler vous-même, vous avez pu constater la rapidité avec laquelle nous avons tenu à mettre en place la S.P.G.E. le 22 octobre dernier à Verviers.

Une politique cohérente en la matière ne peut, bien évidemment, se mener sans une base législative ni sans des lignes directrices tracées avec précision. Il ne rentrerait pas dans les actions d'un Gouvernement responsable de remettre à plat toutes les décisions qui ont été prises antérieurement; ce serait en effet prendre un risque coupable de donner encore plus de retard à un secteur où la Wallonie, principalement dans le secteur de l'épuration des eaux urbaines résiduaires, fait office, incontestablement, de lanterne rouge européenne.

J'ai donc voulu, dans cet esprit, m'appuyer sur le décret relatif au cycle de l'eau et instituant une Société publique de gestion de l'eau, voté le 31 mars dernier par cette Assemblée, décret, vous l'avez rappelé, que le groupe auquel j'appartiens n'a pas voté. Même si, à mes yeux, certains aspects de ce décret sont très certainement perfectibles, il a paru bien plus crédible aux yeux du Gouvernement de s'atteler à prendre sans délai les mesures nécessaires à l'exécution de la politique fixée par le législateur, sans pour autant considérer qu'il faut prendre les choses telles quelles et sans éventuellement y apporter l'une ou l'autre modification.

Vous me paraissez cependant, cher Monsieur Bouchat, peut-être trop affirmatif lorsque vous précisez, dans votre question, que la S.P.G.E. sera avant tout un outil de coordination, de financement et de promotion économique du secteur, «comme l'avait voulu mon prédécesseur».

Il me paraît utile de préciser que lorsque j'ai pris mes fonctions en tant que ministre responsable de l'eau, le 12 juillet dernier, très peu de choses avaient été exécutées de manière pratique et je tiens à votre disposition une liste non exhaustive dont je retirerai simplement les éléments suivants :

- la S.P.G.E. ne disposait d'aucun membre de personnel, les premiers contrats ayant débuté le 1^{er} août 1999;
- le conseil d'administration n'était que très partiellement constitué;
- l'analyse financière qui avait été établie au sujet de la S.P.G.E. se basait sur une estimation étalée sur 20 ans, ce qui n'est guère réaliste;
- le contrat de gestion n'était pas signé et il mérite de nombreux amendements afin de fixer de véritables priorités à la S.P.G.E., priorités qui – je vous l'ai rappelé dans une précédente intervention – devaient au moins être autant qualitatives que financières ou quantitatives;
- une décision du Gouvernement transférait la totalité du Fonds pour la protection des eaux à la S.P.G.E., ne laissant plus aucun moyen au Gouvernement pour financer l'ensemble de sa politique, je pense ici aux primes à l'épuration individuelle.

J'ai donc dû m'atteler à compléter ou réformer profondément les décisions prises, faut-il le dire, très souvent sans consultation et dans une certaine précipitation.

Le contrat de gestion, largement amendé, sera soumis pour approbation au Gouvernement dans le courant du mois de janvier 2000 et devrait faire de la S.P.G.E., l'outil de la Région wallonne pour coordonner et financer l'épuration collective, l'égouttage et la protection de la ressource.

Je vous confirme ici officiellement, comme je l'ai notamment fait en Commission du Budget, que ce contrat de gestion une fois conclu, fera aussi l'objet d'un vaste débat au Parlement. Cela figure dans les conditions mêmes du décret, nous le respecterons bien évidemment et nous aurons tous ensemble l'occasion d'en traiter.

N'oublions pas que la S.P.G.E. est un outil destiné à exécuter la politique du Gouvernement qui, depuis 1994, aurait dû être coulée dans un document important: le programme d'action pour la qualité des eaux. Celui-ci n'a jamais été fait et c'est aussi un des nombreux manquements que je me dois de souligner.

L'héritage découvert par ce Gouvernement est donc souvent difficile, fait en la matière de décisions non finalisées, souvent prises à l'emporte-pièce et sans documents généraux de référence.

Avant de vous répondre sur les intentions de ce Gouvernement quant au prix de l'eau, je tiens d'emblée à vous informer des doutes que j'émetts quant au chiffre de 200 milliards que vous citez dans le document écrit que vous m'avez transmis, chiffre représentant le montant probable des investissements en matière de politique de l'eau. C'est vrai que ce chiffre a été souvent cité, mais je pense qu'il méconnaît certaines directives européennes. Celles-ci précisent que :

- les agglomérations de plus 15 000 équivalents habitants devaient être égouttées pour le 31 décembre 2000; inutile de vous dire à ce sujet que notre retard est d'ores et déjà considérable.
- les agglomérations de plus de 2000 équivalents habitants devront être égouttées pour le 31 décembre 2005; ici aussi, le retard est catastrophique.

Plus étonnant est de constater que jamais mon prédécesseur n'a cru utile de définir la notion d'agglomération. Au moins quatre définitions existent pourtant, impliquant, pour se conformer à la directive européenne, des investissements qui varient du simple au double. En vertu de ces définitions potentielles, le nombre de stations à construire pour épurer les agglomérations de plus de 2000 équivalents habitants varie

de 60 à 160, amenant des investissements qui sont évidemment variables et estimés entre 9 et 19 milliards !

Il faudra donc tout de suite rattraper cette erreur ou cette omission du passé et j'ai donc, sans tarder, chargé mon administration de me communiquer tous les renseignements nécessaires afin que je puisse rapidement définir la notion d'agglomération et ce, en plein accord, bien sûr, avec les autorités européennes.

De surcroît, le montant de 200 milliards que vous soulevez – mais sur ce plan, vous vous faites l'écho de pas mal d'autres propos qui ont été tenus antérieurement – lorsqu'on l'extrapole en fonction des programmes établis par le passé, montre sur base de modèles mathématiques fiables, que tous les investissements prévus n'amélioreront que très faiblement la qualité de nos cours d'eau, critère qui, pourtant, doit rester, *in fine*, l'objectif majeur de l'égouttage et de l'épuration. Des paramètres environnementaux sérieux devront donc être intégrés dans le raisonnement final.

L'honorable membre, M. Bouchat, comprendra dès lors aisément, au vu des nombreuses inconnues qui subsistent, que je ne puis répondre quant au prix final de l'eau qui sera distribuée par réseau. Mais je ne voudrais pas pratiquer ici la langue de bois, je ne puis donc nier le fait que l'eau augmentera. Je serai, quant à moi, particulièrement attentif, tout comme l'ensemble du Gouvernement d'ailleurs, à ce que les investissements qui seront réalisés soient limités au maximum et pensés en fonction de deux critères prioritaires: le respect des directives européennes et le nécessaire résultat environnemental à obtenir. Je ne serai pas sur ce point, je tiens à le dire très fermement, le ministre du gaspillage ni des travaux inutiles et je suis conscient que chaque franc investi se répercutera à terme sur la facture du consommateur, à savoir vous, moi et tous ceux dont nous avons la charge.

Le Gouvernement tient donc à arrêter une structure de prix uniforme pour l'ensemble de la Région wallonne et veillera à ce que chaque consommateur de Wallonie reçoive une facture similaire et transparente. Pour arriver à cet objectif, des mesures réglementaires sont déjà entreprises et seront poursuivies afin de :

- mettre en place une comptabilité analytique identique pour tous les opérateurs ;
- mettre en place des règles d'évaluation comptables similaires ;
- faire en sorte que le coût-vérité soit calculé sur base de données fiables et uniformisées ;
- dégager les composantes obligatoires de la structure de prix ;
- déterminer un prix unique à la production.

Cette démarche peut aisément se faire – je tiens à le confirmer – dans le respect de l'autonomie communale. En effet, quel que soit l'opérateur qui dessert le territoire d'une commune, celles-ci restent les décideurs du prix de l'eau distribuée. Si l'on peut souhaiter uniformiser ce prix de l'eau distribuée, je voudrais vous dire qu'il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de l'imposer, ce tarif restant soumis à la décision communale et à l'approbation du Ministère fédéral des Affaires économiques, comme vous ne l'ignorez pas.

Par contre, les communes, toutes les communes doivent bien se rendre compte que le coût de l'assainissement des eaux usées et le coût de la production devront être les mêmes partout. Quant aux mesures de solidarité que le Gouvernement veut mettre en place – vous l'avez rappelé – au travers de la fourniture minimale, ce qui est une obligation internationale souscrite dans le cadre des Accords de Rio, ou de la constitution d'un fonds social dans le secteur de l'électricité ou du gaz, elles devront également faire partie intégrante d'un tarif unique à la production.

Je tiens à vous remettre en mémoire que les titulaires de prises d'eau qui ne procéderont pas eux-mêmes à l'assainissement de l'eau produite ou qui ne passeront pas un contrat de service avec la S.P.G.E. se verront retirer l'autorisation de prise d'eau. Il me paraît dès lors difficile que des communes puissent contourner la volonté politique régionale de fixer un prix unique à la production et *a fortiori*, la détermination d'une structure de prix transparente et uniforme. La nécessaire solidarité entre communes riches et communes pauvres serait ainsi, je le pense, rencontrée.

Quant aux mesures coercitives que vous préconisez vis-à-vis de communes qui pourraient ne pas s'intégrer dans la logique du coût-vérité que la Région wallonne appliquera, je voudrais peut-être, si vous me permettez, nuancer quelque peu votre approche. Si je peux porter à votre connaissance que le Gouvernement alliera bien évidemment la politique de l'eau, et donc celle de l'égouttage, avec celle des travaux subsidiés, si je peux affirmer que les communes qui ont entrepris par le passé des efforts sur fonds propres en matière d'égouttage ne seront pas pénalisées par rapport à celles qui ont adopté des positions plus attentistes, je ne suis pas actuellement – et cela, je voudrais vous le dire – en mesure de déterminer les méthodes qui seront mises en place afin de préserver un juste équilibre entre les communes. Nous y travaillons, mais nous ne pouvons évidemment pas solutionner toutes les questions en des temps aussi brefs.

Je vous remercie en tout cas de l'intérêt que vous portez à cette thématique, de la connaissance dont vous témoignez et des questions tout à fait d'actualité

que vous posez. J'espère, pour ma part, y avoir répondu avec franchise et vous avoir donné le témoignage que nous sommes actifs, que tout le Gouvernement est actif dans cette politique qui est essentielle parce qu'elle concerne une de nos principales richesses, vous le savez, parce qu'elle concerne également nos obligations internationales et parce que finalement au bout du compte, elle concerne tous les Wallons – qui ne boit de l'eau? Qui ne se lave? Quoique parfois! – cette eau qui nous entoure, cette eau qui, parfois, nous arrose, cette eau dans laquelle nous aimons nous baigner, cette eau tellement essentielle, cet or bleu auquel nous sommes tant attachés. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. – La parole est à M. Bouchat pour une réplique.

M. Bouchat (P.S.C.). – Monsieur le Président, je voudrais m'adresser quelques instants à M. le Ministre Foret et lui dire, au-delà de la polémique du passé de ce dossier qui a traîné mais qu'il a été très heureux de reprendre et de tenir sur les fonts baptismaux: soyons *fair-play* tous les deux, dépassons ce côté un peu cloche-merle!

L'ancien Gouvernement a édicté une circulaire pour limiter la fiscalité des communes, c'était une circulaire extrêmement importante. Les communes n'ont jamais argumenté de l'autonomie fiscale, considérant qu'il y allait de l'intérêt supérieur de la Région. La Région, me semble-t-il, doit fixer les lignes directrices de toute politique communale, puisque vous avez dit dans votre Contrat d'Avenir que vous ne pourriez pas vous passer des pouvoirs locaux et que ceux-ci devraient venir s'articuler, par leur action, sur le schéma que vous développez dans ce Contrat d'Avenir.

Lorsque vous me parlez des incitants et d'un prix unique à la production, vous n'allez pas rencontrer, me semble-t-il, l'intérêt des Wallons qui eux, quand ils ouvriront leur robinet, auront le droit de payer le même prix à Marche-en-Famenne, à Liège ou à La Louvière.

Je comprends toutes les mesures, mais je crois que vous devrez vous heurter à l'autonomie réellement communale pour essayer d'avoir un prix unique et c'est un municipaliste extrêmement convaincu, mais qui essaye d'avoir le sens de la justice distributive, qui vous le fait remarquer. *(Applaudissements sur les bancs P.S.C.)*

QUESTION ORALE
DE M. ANTOINE À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LES INQUIÉTUDES SUSCITÉES
PAR LE PROJET DE L'ARTISTE BELGE
JEAN-MICHEL FOLON
DANS LE DOMAINE SOLVAY À LA HULPE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «les inquiétudes suscitées par le projet de l'artiste belge Jean-Michel Folon dans le domaine Solvay à La Hulpe».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (P.S.C.). – Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, le domaine Solvay draine chaque année près de 300.000 visiteurs. L'intérêt patrimonial du site, la beauté et la quiétude du parc en font un but de promenade très recherché par les familles et le grand public en général.

En 1998, l'artiste Jean-Michel Folon obtenait de votre prédécesseur, le ministre-président de l'époque, M. Collignon, l'autorisation de créer un musée consacré à son œuvre, dans ce domaine. La Région mettait à sa disposition une enveloppe de 35 millions destinée à transformer la ferme du château Solvay en un lieu d'exposition pour son œuvre dite polymorphe. Occupant quatorze salles, la Fondation Folon devait accueillir les aquarelles, sculptures, sérigraphies, mosaïques, vitraux et autres décors de cinéma de l'artiste.

Initialement circonscrit à la ferme du domaine, ce projet, semble-t-il, a des ramifications qui inquiètent les amoureux du domaine Solvay. Ces visiteurs en quête de calme et de nature voient ainsi d'un mauvais œil les idées un peu mégalomanes, disent-ils, de l'artiste. Dans une lettre ouverte publiée par *La Libre Belgique* au début du mois d'octobre, l'écrivain Caroline Lamarche se faisait leur porte-parole, dénonçant, je cite: «*la création d'un gigantesque parc d'attractions soutenu par une promotion immobilière*». Le trait était peut-être caricatural, mais il reflétait bien les inquiétudes de ces milieux-là.

Effectivement, Jean-Michel Folon projette, semble-t-il, d'exposer ses œuvres non plus uniquement dans la ferme du domaine mais également dans le parc, voire dans le château lui-même.

Des rumeurs – et c'est également tout le sens de ma question – circulent aussi sur la création de parkings

ou encore sur la mise en service d'un petit train touristique, voire même, dit-on, sur la création d'une brasserie plus à la mesure du site et du château lui-même.

L'inquiétude est à ce point grande qu'elle gagne les milieux locaux. Ainsi, – et le ministre Kubla la connaît bien – l'association «Les amis du parc Solvay» vient de déposer une charte visant la protection du domaine ainsi qu'une gestion plus respectueuse de son patrimoine.

Cette association souligne: *«le paradoxe qu'il y a à financer généreusement un musée d'art (le futur musée Folon) et à vouloir réduire les maigres subsides de cet autre musée qu'est le domaine tout entier. Il n'y a aucune raison que le domaine soit traité en parent pauvre de la Fondation Folon et se voit sommé de réduire ses dépenses et de prévoir des activités rentables».*

Voilà le décor installé, si j'ose dire, Monsieur le Ministre-Président. Selon nous, c'est évidemment un très beau projet que celui d'installer une vitrine des œuvres de Folon, mais peut-être faudrait-il prévoir, je dirais, de l'huile dans les rouages pour qu'il y ait un dialogue, une concertation et plus d'harmonie entre les projets des uns et les besoins des autres puisque – et je crois que nous devons tous le souligner – le projet Folon lui-même soulève l'unanimité, mais ce sont davantage les projets connexes à ce musée Folon qui soulèvent l'inquiétude ou la désapprobation des milieux concernés.

Il semblerait, Monsieur le Ministre-Président, que vous ayez signé, ou en tout cas votre administration, un protocole d'accord entre l'artiste et la Région wallonne. Que comporte ce protocole? Inscrit-il des limites au projet du musée Folon et pouvez-vous nous apporter davantage de précisions quant aux aspects budgétaires de ce projet?

En effet, il semblerait, Monsieur le Ministre-Président, que l'enveloppe affectée aux infrastructures se révélera insuffisante, sans parler des quelque 70 millions exigés pour la scénographie et l'animation des œuvres.

Pour conclure, vous nous avez dit – et à raison, en Commission du Budget – que nous pouvions tous nous réjouir d'avoir aux portes de Bruxelles un édifice qui présente la Région wallonne et un de ses artistes tout particulièrement. Il ne faudrait pas que cette excellente initiative soit quelque peu griffée ou biaisée par la protestation, probablement en partie légitime des milieux concernés. Tout comme eux, je serais heureux d'entendre votre réponse à cette tribune.

M. le Président. – La parole est à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon.

M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, comme l'a indiqué notre collègue M. Antoine, c'est en effet sous le précédent Gouvernement que le projet Folon a pris forme. C'était en fait, un jour de septembre 1997, voici donc plus de deux ans.

Je pense d'ailleurs que nos collègues de l'époque ont bien fait. Je ne reviendrai pas sur le projet. La fondation Folon a comme but de rassembler un nombre important d'œuvres. Le fait que nous puissions accueillir les œuvres de Folon en Wallonie me semble être un élément particulièrement positif. Je ne m'associerai pas aux critiques parfois désobligeantes que l'on peut entendre sur cet artiste. On peut ne pas apprécier ce type d'œuvre. À la limite, comme on dit souvent, les goûts et les couleurs sont des choses fort personnelles. Encore faut-il avoir accès à l'art et cela n'est pas si simple que cela. Mais enfin, partons du principe que, finalement c'est ce que nous ressentons par rapport aux œuvres qui importent. On peut avoir, bien entendu, des appréciations fort différentes sur les œuvres.

De là à porter un jugement désobligeant sur un des plus grands artistes vivants que nous connaissions et en tout cas belge et francophone, il me semble qu'il y a là une frontière qu'il ne convient pas de franchir. C'est totalement injustifié. La contribution artistique, et je m'en réfère à un connaisseur, de Folon est une contribution significative et son œuvre est une œuvre globale de très grande qualité.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ce que j'ai pour réponse. Puisque M. Antoine a voulu se faire le porte-parole de certaines inquiétudes, je pense qu'il est de notre responsabilité de prendre en considération toutes les inquiétudes – et d'ailleurs nous ne cessons de le faire – tant celles-ci sont nombreuses et parfois légitimes, parfois illégitimes et nous devons – et c'est notre responsabilité – essayer de dissiper un certain nombre de malentendus.

Globalement, je reste convaincu ainsi que mes collègues que le projet en vaut la peine. Il est de grand intérêt pour la Wallonie. Le lieu est particulièrement adapté, intéressant. À cet égard, permettez-moi de vous rappeler, mais vous le savez, que sans l'intervention de la Région wallonne – une intervention importante de plusieurs centaines de millions, si mes souvenirs sont exacts, un peu plus de 200 millions – peut-être, eu égard aux exigences de la famille, des héritiers, ce parc, ce château, cet espace aurait pu connaître d'autres destinations.

Nous avons fait ce qu'il fallait faire et aujourd'hui nous avons là un lieu avec le château, le parc et puis les annexes. C'est un lieu de grand prestige, où, et c'est très heureux, les personnes peuvent librement se

promener et je pense qu'il faut poursuivre cette possibilité. C'est toujours très agréable de pouvoir se promener et de plus, dans un lieu sympathique comme celui-là, c'est encore plus agréable.

La résidence Solvay elle-même est d'un grand intérêt et à mon sens, peut être un lieu de travail fort utile pour le Gouvernement ainsi que pour d'autres institutions publiques wallonnes, à l'instar d'autres lieux utilisés par le fédéral. Je pense au palais d'Egmont, à Val-Duchesse.

Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement wallon n'aurait pas la résidence Solvay à sa disposition pour un certain nombre de rencontres, de séances de travail et ce d'autant plus que c'est à quelques kilomètres de l'aéroport international de Bruxelles et en s'y prenant à des heures adéquates, nous sommes très proches de la capitale de l'Europe.

Nous sommes donc en Wallonie, tout en étant quasiment à Bruxelles et avec un lieu qui peut être un lieu de travail extrêmement intéressant.

En ce qui concerne les annexes, et j'en reviens alors à la fondation Folon, il est clair qu'on ne pourra pas installer la Fondation Folon sans qu'il y ait quelques aménagements et des travaux. Je suis tout à fait d'accord, que les projets, l'aménagement, ne doivent pas se faire d'une manière inconsidérée. Ils doivent tenir compte à la fois de la qualité du site et faire en sorte qu'il y ait le *minimum minimorum* de désagréments et un *maximum maximorum* d'avantages.

Pour ces deux projets, tant celui d'occuper à terme la résidence Solvay comme un lieu de travail, que la Fondation Folon, il est clair que nous allons établir un dialogue avec les associations concernées. Nous aurons aussi une discussion et un dialogue avec les autorités locales et il faut faire en sorte que l'on puisse continuer à se promener dans ce magnifique parc, étant entendu – notre collègue le comprend aisément – que nous n'avons pas encore trouvé le moyen – puisque la résidence, par exemple, est assez éloignée de l'entrée du parc – de prendre les personnes à l'entrée et, par un tour de prestidigitation, de transporter sur le site sans qu'il n'y ait, de quelque manière que ce soit, un passage physique en voiture, à vélo ou par d'autres moyens jusqu'à la résidence. C'est clair que nous allons rencontrer le même problème pour ce qui concerne la fondation elle-même et que nous devons trouver des solutions qui soient appropriées.

Voilà, Monsieur le Président, chers Collègues, je confirme que nous avons, dans notre budget, accordé un montant supplémentaire. Je reste persuadé que c'est un bon projet. J'ai eu l'occasion de discuter avec M. Folon et je ne suis pas le seul à l'avoir rencontré. Il n'y a pas à ce jour – comme vous l'indiquiez, Monsieur Antoine – un projet ou un protocole qui soit en

rédaction, en tout cas, je n'en ai personnellement pas connaissance; que les services travaillent, cela ne serait pas étonnant, mais de toute manière, cela doit se faire après une concertation avec les autorités locales et dans un esprit de bonne entente avec les populations locales.

Je pense que dans la dimension de cette fondation, il faut essayer de voir comment les riverains, comment la population de La Hulpe peuvent tirer un maximum de profit des visites, puisque le projet tel qu'il se présente devrait attirer un très nombreux public. J'imagine que l'on peut certainement faire en sorte que ce public rayonne non seulement dans le parc mais également ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (P.S.C.). – Monsieur le Président, je prends acte avec satisfaction des déclarations de M. le Ministre-Président, qui compte poursuivre l'initiative du précédent Gouvernement pour aménager le musée Folon, respecter le souci légitime des promeneurs – ils sont plus de 300.000 chaque année à emprunter les allées de ce magnifique site – veiller à ce que les aménagements d'infrastructures soient compatibles avec le site lui-même.

Peut-être ne s'agit-il que de rumeurs lorsqu'on parle de petit train touristique ou de brasserie, mais je prends note avec satisfaction que le ministre veillera personnellement à ce que l'aménagement soit compatible avec la beauté du site.

Et enfin, je ne peux que me réjouir de sa volonté d'associer les autorités locales à ce projet puisqu'elles sont directement concernées.

Enfin, si, et je le dis au ministre-président, mais je peux comprendre que son voisin qui est bourgmestre de Waterloo connaisse bien le site également...

M. Cheron (Écolo). – Il y a des menaces d'annexion !

M. Antoine (P.S.C.). – Il y a des menaces d'annexion? Bien. Il faut savoir que La Hulpe est une des rares communes non fusionnées du Brabant wallon et elle a toujours bien veillé à le rester.

Puis-je me permettre de demander à M. le Ministre-Président de vérifier si un protocole d'accord est en préparation, en négociation avec l'Administration? Nous savons, en effet, depuis hier qu'il faut toujours être bien attentif à ce que les administrations font, parfois les ministres ne sont pas au courant.

Si d'aventure, ce protocole est signé, M. le Ministre-Président aurait-il l'obligeance de nous communiquer l'information ?

QUESTION ORALE
DE M. ETIENNE À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LES CRAINTES DES C.P.A.S.
AU NIVEAU DES SUBSIDES
DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Etienne à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon, sur «les craintes des C.P.A.S. au niveau des subsides du Fonds social européen».

La parole est à M. Etienne pour poser sa question.

M. Etienne (P.S.C.). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Monsieur le Ministre-Président, les C.P.A.S. wallons sont inquiets compte tenu de la négociation qui se tient actuellement sur la répartition des aides européennes et plus particulièrement sur l'affectation de celles-ci.

En effet, le Gouvernement wallon semble accorder ses priorités au financement d'infrastructures et à la création directe d'emplois. Si on peut considérer que ces objectifs sont louables, nous craignons la perte de tout le bénéfice du travail de réinsertion professionnelle entamé par les C.P.A.S. depuis des années, et cela grâce notamment aux subsides européens comme, par exemple, les subsides du Fonds social européen.

Il semble important de rappeler, Monsieur le Ministre-Président, que de janvier 1990 à janvier 1998, le nombre total de minimexés a constamment augmenté en Wallonie passant de 21.000 à plus de 40.000. Or, de janvier 1998 à janvier 1999, et cela pour la première fois en dix ans, ce nombre a diminué, descendant même à 39.000 minimexés.

Dans le même temps, soit de janvier 1998 à janvier 1999, le nombre de minimexés engagés dans des contrats de travail a doublé, passant de 900 à 1758.

Alors vous allez me dire, Monsieur le Ministre-Président : «*Que tendent à prouver ces chiffres ?*»

Je pense qu'il est indéniable que les crédits européens ont contribué à aider les C.P.A.S., à enrayer la logique de l'exclusion par tout un programme de réinsertion professionnelle et je pense aussi que les C.P.A.S. ont pu, grâce à l'impulsion du Fonds social européen, générer une réelle dynamique et des services adaptés aux exclus en Wallonie.

Il ne faut oublier que l'affectation des actuels crédits européens a permis aux C.P.A.S. de créer quelque 250 postes d'encadrement, de mettre quelque 4.500 minimexés en stage de réinsertion cette année et d'offrir du travail l'an dernier à quelque 2.500 exclus.

On le voit, Monsieur le Ministre-Président, les apports européens ont permis aux C.P.A.S. d'amplifier leurs actions spécifiques d'aide sociale. Supprimer ces financements au profit d'aides directes à l'emploi pourrait aboutir évidemment à nier tout le travail entamé et à renforcer l'exclusion.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, comptez-vous soutenir ceux qui, au sein du Gouvernement, au quotidien, œuvrent pour que la Wallonie compte demain moins d'exclus ?

M. le Président. – La parole est à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon.

M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, je voudrais remercier notre collègue, M. Etienne, pour son intervention qui me permettra d'apporter des éléments d'information et de rectifier une vision qui est bien naturelle: à partir du moment où, dans un travail, on essaye de concentrer des objectifs avec quelques points résumés ou en se limitant à des points majeurs, il est clair que lorsqu'on dit, par exemple, que dans une politique, on donne la priorité aux jeunes, vous avez immédiatement tous ceux qui ne sont pas jeunes qui disent: «Et moi? Ce n'est pas parce qu'on donne la priorité aux jeunes que nous excluons tous les autres. Il faut, afin de pouvoir avancer, accorder des priorités à un certain nombre de domaines. De même, lorsqu'on dit qu'il faut accorder la priorité à l'économie, il ne s'agit pas – loin s'en faut – de négliger la dimension sociale, c'est même le contraire.

L'approche de la dimension sociale se fait d'une manière active et non passive. Plutôt que de partir du principe qu'on partage ce qu'on n'a pas, nous sommes partis du principe qu'il faut créer une richesse pour pouvoir la partager et en particulier pour pouvoir protéger et accorder un certain nombre d'avantages sociaux indispensables pour certaines zones en Wallonie, il fallait démultiplier l'activité économique.

Je comprends donc, Monsieur Etienne, que lorsqu'on parle de l'économie, on a presque pour réflexe naturel de dire, mais *quid* du reste ?

Je le comprends, mais je peux vous rassurer que lorsqu'on parle d'économie, immédiatement on parle de social, car il n'y a pas meilleur atout pour l'avenir du domaine social, pour les C.P.A.S., qu'une Wallonie qui a une activité économique et des emplois, des emplois durables si c'est possible.

Outre cette dimension et cet objectif, je dois vous indiquer que les rapports préliminaires que nous avons rédigés – pour le Contrat d’Avenir et pour les documents que nous avons adressés à l’Union européenne, qui sont des documents plus précis – montrent d’une manière quantitative quelles sont les orientations du Gouvernement.

Nous avons aujourd’hui arrêté deux plans stratégiques: l’un pour l’Objectif 1, c’est-à-dire la Province du Hainaut et l’autre pour l’Objectif 3, c’est-à-dire tout sauf la Province du Hainaut.

Pour ce qui concerne l’Objectif 1 – alors que globalement les montants financiers européens passent de 30 à 25 milliards – nous avons augmenté la part des moyens européens affectés aux «ressources humaines». Celle-ci qui était de 22,85 % lors de l’Objectif 1, est passée à 29,75 %, c’est-à-dire un saut considérable alors que globalement les moyens sont réduits.

Et donc, même en valeur absolue, nous passons de 6,8 à 7,5 milliards. Rien que ces indications, Monsieur Etienne, témoignent à quel point cette crainte que l’on peut comprendre n’est pas fondée, je dirais: au contraire. L’un des grands mérites de la politique que nous entendons mener consiste non seulement à remailler la Wallonie sur le plan économique mais à accroître les moyens pour rencontrer les besoins immédiats – et les C.P.A.S. doivent faire face à des besoins immédiats – et nous avons donc accru, en valeur absolue, les montants réservés au Fonds social européen. Il en va d’ailleurs de même pour ce qui concerne l’Objectif 3, puisque là, le montant de cofinancement européen disponible pour la Région wallonne, la Communauté française et la COCOF (Commission communautaire française) est en effet de 11 milliards de francs, soit un montant annuel supérieur, Monsieur Etienne, d’environ 35 % par rapport à la période précédente.

Donc, tant dans l’Objectif 1 que dans l’Objectif 3, la dimension sociale est quantitativement en hausse et tout cela dans une politique de remaillage économique.

Voilà, Monsieur le Président, chers Collègues, me semble-t-il, des informations susceptibles de rassurer notre honorable collègue. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. Etienne pour une réplique.

M. Etienne (P.S.C.). – Oui, j’entends bien ce que dit M. le Ministre-Président, je le remercie en tout cas pour ces précisions. Je ne suis qu’à moitié rassuré car, j’entends bien que vous précisez qu’on a sensiblement augmenté, dans le cadre de l’Objectif 1, la part du Fonds social européen. Je m’en réjouis avec vous.

Néanmoins, vous conviendrez avec moi que l’Objectif 1 ne couvre évidemment pas l’ensemble des C.P.A.S. wallons.

Par contre, je veux bien concéder que dans le cadre de l’Objectif 3, on ne vise pas des localités, mais c’est une vision plus transversale et cela me rassure davantage. Mais – et ce sont mes deux remarques finales – vous nous dites: «*Il faut d’abord susciter de la richesse pour pouvoir aider le social*». Il me paraît qu’en caricaturant, cela veut dire: «*Pour faire du social, il faut de l’économique*». Cela me paraît être une vision très, très libérale, Monsieur le Ministre-Président, qui d’ailleurs se traduit, et j’en terminerai par là, par une diminution du budget social au sein du budget wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon.

M. Di Rupo, ministre-président du Gouvernement wallon. – Je ne peux, bien entendu, pas empêcher qui que ce soit et certainement pas un collègue de l’opposition, d’apporter des jugements à l’emporte-pièce. Qu’il me permette cependant de lui dire que cette manière de voir est tellement passéiste et tellement ringarde qu’elle a conduit en grande partie aux difficultés que nous rencontrons aujourd’hui.

Personnellement, avec ma formation politique, j’assume une part de cette responsabilité. Mais la vôtre est tout aussi grande et peut-être historiquement plus longue. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – Le dernier mot étant toujours au parlementaire, je donne la parole à M. Etienne.

M. Etienne (P.S.C.). – Monsieur le Président, je vous signale en plus, que non seulement le dernier mot est au parlementaire, mais qu’en principe, il n’y a naturellement pas de possibilité de réplique dans le chef du ministre. Mais je ne m’en formaliserai pas pour autant. Je dirai simplement ceci: la réponse de M. Di Rupo est un peu courte. D’autre part, si la situation économique actuelle est bonne, je pense qu’il peut aussi remercier largement le Gouvernement précédent et qu’il ne faut pas non plus uniquement surfer sur le nuage rose qui doit être attribué à d’autres.

M. le Président. – L’incident est clos. Nous arrêtons nos travaux. Nous reprendrons la séance à 14 heures.

– *La séance est suspendue à 12 heures 33 minutes.*